

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT

REUNION DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 à 20H30

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 novembre 2023.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, QUELEN Joël, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, LARGETEAU René-Pierre, COLAS René-Louis,
SABOURAUD Damien est arrivé lors du point n°2

Absent excusé : NAULET Jean-Pierre donne pouvoir à BOBINEAU Joël.

Secrétaire de séance : ROMANO Guillaume

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

- 1- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 13 octobre 2023**
- 2- Rapport annuel d'activités et des comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.**
- 3- Bâtiments**
- 4- Voirie - Assainissement**
- 5- Devis**
- 6- Compte-rendu des différentes réunions**
- 7- Pacte financier et fiscal (attribution de compensation)**
- 8- Rapport annuel 2022 de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**
- 9- Rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL – Année 2022**
- 10- Proposition de l'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » par AXA – Année 2024**
- 11- Révision tarifs 2024**
- 12- Créances irrécouvrables : admission en non-valeur**
- 13- Délibérations et questions diverses**

1- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 13 octobre 2023 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2- Rapport annuel d'activités et des comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :

➤ Madame FROMAGET Marie-Thérèse, 5^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée en charge des finances, ressources humaines et contractualisation ainsi que Monsieur BOUILLAUD Stéphane, 4^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée en charge de l'environnement, du développement durable déchets et PCAET sont intervenus lors de la réunion du Conseil Municipal pour présenter le rapport annuel d'activités 2022 de la Communauté de Communes du pays de Fontenay-Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte de ce rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

3- Bâtiments :

Salle des fêtes sous la mairie :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas encore reçu la nouvelle ébauche de Monsieur POCHON, architecte. Monsieur le Maire souhaite que la procédure d'appel d'offres soit lancée rapidement car les artisans sont en demande pour que les travaux commencent au plus vite.

Monsieur POCHON a proposé de positionner l'ascenseur dans la salle des archives plutôt que de le faire à l'extérieur, ce qui diminuerait le coût et n'engendrerait pas de modification de façade ; à voir.

Concernant le mode de chauffage de la salle, il est toujours en cours d'étude.

Rénovation des deux salles de classe :

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU confirme que les travaux de la salle de classe du fond sont terminés. Les murs ont été réisolés et repeints ainsi que le plafond.

Concernant la 2^{ème} salle de classe, celle d'en face, il y aura moins de travaux à prévoir. Ils commenceront début janvier 2024.

L'entreprise Métais est venue constater l'infiltration d'eau qui est à la jonction de la nouvelle et de l'ancienne partie, au niveau de la toiture. Un devis est en cours pour la faire refaire.

Il faudra envisager de retirer les cheminées.

Cabinet d'osthéo

- La toiture est en bon état, il faudra prévoir un nettoyage et une vérification des tuiles.

Ancien cabinet médical :

- Monsieur Le Maire informe que la personne intéressée pour s'installer dans la salle d'attente, l'a relancé.

Projet MAM ou crèche :

- Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD, Monsieur le Maire et Madame Fabienne SPENNATO ont rendez-vous lundi prochain avec la CAF afin de voir si le bâtiment peut correspondre au projet.

4- Voirie – Assainissement :

Voirie :

- Monsieur Damien SABOURAUD informe que nous n'avons toujours pas reçu le devis concernant le remplacement de l'aqueduc « Route du Lac ». Monsieur Stéphane BONNEAU informe que l'entreprise Barriet a été contactée à ce sujet et que les travaux pour le remplacement des buses sur la « Route du Lac », en face de la dégradation du talus, qui provoquait un débordement des eaux pluviales, commenceront lundi matin.
 - Un devis est en cours concernant le curage des fossés.
 - Un administré nous a informé que le trottoir qui a été refait devant sa maison, abime sa voiture. Les membres de la commission voirie se sont rendus sur place et n'ont constaté aucune anomalie ; aucune suite ne sera donnée.
 - Un empierrement dans le chemin communal route du « Pont du Nay » sera à prévoir.
 - Un administré nous a informé que lorsque les travaux ont été effectués pour le passage de la fibre, aux « Loges », les enrobés ont été abimés. Une constatation des dégâts sera à envisager.
 - Un état des lieux devra être fait avant que Vendée Eau réalise les travaux de changement des canalisations au niveau du « Chemin du Moulin à Tan » et de la « Guilbaudière ».
 - Suite à la demande d'un habitant de « la Renaudière », Monsieur le Maire indique que le poteau électrique ne sera pas déplacé par la Municipalité.
 - La commission voirie s'est rendue chez l'administré de « la Bodinière » qui inondait à cause d'une canalisation d'eau pluviale obstruée, qui traverse son terrain. Depuis que la société est intervenue pour la déboucher, aucun débordement des eaux n'est survenu ; à surveiller.
 - L'emplacement du city-park a été confirmé et se situera au-dessus du parking de la salle Jean-Louis Ripaud. Il semble que cette localisation soit un bon compromis si toutefois l'école souhaite l'utiliser ainsi que les jeunes des lotissements avoisinants.
- Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise le mercredi 22 novembre.
- Le miroir au niveau de la « Souchetterie » sera bientôt installé.

➤ Monsieur le Maire se demande s'il ne serait pas nécessaire de faire passer le CACES aux employés communaux car ils conduisent les tracteurs. Ce permis sera indispensable si toutefois la commune achète du matériel qui le nécessite.

Assainissement :

➤ Un contrôle de branchement de l'installation collectif, par la SAUR, a été effectué le 05 septembre concernant les bâtiments communaux. Il a été constaté :

↳ Pour le restaurant, absence de bac à graisses entre la canalisation de la cuisine et le réseau assainissement ; à voir avec Monsieur POCHON.

↳ Pour la salle Jean-Louis Ripaud, le raccordement est non conforme car il faut couvrir la zone imperméable des poubelles pour éviter les entrées d'eaux de pluie dans le réseau assainissement.

↳ Pour la mairie, aucune remarque n'a été formulée.

5- Devis :

➤ Deux devis concernant l'achat de matériel et mobilier pour l'école, dans le cadre de l'innovation pédagogique, ont été reçus.

↳ Wesco pour un montant de 7393.61 € HT

↳ Nathan pour un montant de 8022.50 € HT

Monsieur Stéphane BONNEAU demande le devenir de l'ancien mobilier. Plusieurs propositions sont données : les vendre en organisant un vide-école, les proposer à d'autres communes qui sont dans le besoin ou alors les donner à des associations.

6- Compte-rendu des différentes réunions :

Réunions « Tourisme » :

➤ 3 différentes réunions ont été organisées par la Communauté de Communes en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Damien SABOURAUD. Il a été abordé :

↳ La mise en place d'un plan d'aménagement du territoire pour exploiter les sols en zone urbaine,

↳ La mise en place d'une communication sur les activités du territoire lors de la mutualisation,

↳ Voir avec l'ONF (Office National des Forêts) pour délimiter les accès notamment des différents parcours, des parking à la forêt...

Il a également été question d'un changement de site pour l'Office de Tourisme de Mervent en période estivale. Au lieu de se trouver dans le bourg, il a été pensé de positionner un chalet mobile sur le parking du Pont de la Vallée, ce qui permettrait une meilleure visibilité et donc une augmentation du nombre de passages ; affaire à suivre.

Un point a été fait sur les fréquentations de l'Office de Tourisme de Mervent :

↳ 590 personnes accueillies en 2023 contre 265 en 2022, pour le mois de juillet,

↳ 831 personnes accueillies en 2023 contre 237 en 2022, pour le mois d'août.

Concernant les hors murs (Natur'Zoo, parc de Pierre Brune et la base de loisirs) :

↳ 485 personnes renseignées en juillet

↳ 596 personnes renseignées en août.

La balade « Baludik » a été téléchargée 412 fois en 2023, elle devient la balade la plus téléchargée après celle de Vouvant sur le territoire Grand Sud.

7- Pacte financier et fiscal :

➤ Monsieur le Maire fait lecture du pacte financier et fiscal qui a été abordé lors d'une réunion le 20 octobre 2023. Le pacte financier et fiscal a pour vocation d'équilibrer les attributions de compensation (AC) des communes ayant une AC positive avec les communes qui ont une AC négative.

Pour que les AC négatives des communes de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée soit à 0, Mervent sera minorée de 5% de son montant initial, soit 5806 € de moins et percevra une AC de 116 125 €.

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe :

↳ Pour la réduction des 5%.

8- Rapport annuel 2022 de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

➤ Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 de Vendée Eau sur le prix et la qualité des service public de l'eau potable.

9- Rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL – Année 2022 :

➤ Le Conseil Municipal prend acte du rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL – Année 2022.

10- Proposition de l'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » par AXA – Année 2024 :

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma Santé » et souhaite proposer, pour l'année 2024, aux habitants de la commune de Mervent une complémentaire santé à des conditions

tarifaires promotionnelles, et ce, sans ajouter de charge financière à la commune. Cette offre promotionnelle est appelée « Offre Promotionnelle Assurance santé pour votre commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la proposition d'accord de mise en place d'une assurance santé communale liant la commune et l'assurance santé AXA pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

11- Révision tarifs 2024 :

➤ Aucun changement tarifaire pour 2024 concernant l'espace funéraire ainsi que la location de la salle Jean-Louis Ripaud. Concernant la salle des fêtes sous la mairie, un changement tarifaire s'opérera lorsque la rénovation sera terminée.

Pour rappel :

☞ L'espace funéraire :

↳ Les cavurnes pour 30 ans : 350 €

pour 50 ans : 450 €

↳ Le columbarium pour 15 ans : 550 €

pour 30 ans : 850 €

pour 50 ans : 1100 €

↳ Dispersion des cendres : 110 €

↳ Concessions pour 30 ans : 60 € le m²

pour 50 ans : 90 € le m²

☞ La salle Jean-Louis Ripaud :

↳ Personne de Mervent, la journée : 470 € / le lendemain : 130 €

Personne hors commune, la journée : 650 € / le lendemain : 130 €

↳ Forfait chauffage : 100 € la journée et 50 € le lendemain

↳ Les associations Merventaise : 260 € la journée

Les associations hors commune : 540 € la journée

↳ Bal rétro Merventais : 260 €

Bal rétro hors commune : 540 €

↳ Les professionnels (traiteurs, restaurateurs...) commune et hors commune : 650 €

↳ Les autocaristes commune et hors commune : 350 €

12- Créances irrécouvrables : admission en non-valeur :

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable des finances publiques se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes datant de 2020 et 2022 concernant le budget principal communal, pour un montant total de 5,61 €. Le comptable des finances publiques demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres. L'admission en non-valeur n'empêche pas le recouvrement ultérieur en cas de retour à « meilleur fortune » du redevable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'admettre en non-valeur la somme de 5,61 €. Un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal communal.

13- Délibérations et questions diverses :

Ancien cabinet médical :

➤ L'entreprise Solutions.com a envoyé un devis pour la réfection du réseau de l'ancien cabinet médical. Le montant du devis est de 2370 € TTC ; en attente.

Cabinet de kinésithérapie :

➤ Monsieur GAGO a demandé s'il serait possible d'occulter l'intégralité des vitrages de son cabinet donnant sur l'extérieur. L'entreprise Coudronnière a transmis un devis pour la pose et la fourniture de stores pour chaque ouvertures. Le montant s'élève à 2951.22 € HT. Monsieur Stéphane BONNEAU propose que nous achetions et installions les stores par nos propres moyens ; à voir.

Dossier sur les Remparts :

➤ Monsieur le Maire confirme que le dossier d'appel d'offres pour la restauration des Remparts sera déposé la semaine prochaine sur la plateforme « marchés sécurisée ».

Lotissement « Village du Moulin » :

➤ Monsieur le Maire informe qu'il faut rapidement lancer la viabilisation de la dernière tranche du lotissement du « Village du Moulin » avant la date butoir. Démarrage des travaux au printemps 2024.

Amendes de police :

➤ La subvention attribuée à Mervent concernant la répartition du produit des amendes de police s'élève à 3696.85 € pour le projet « voie communale de la Chapelle : zone 30, écluses, liaison douce ».

Visites de sécurité :

➤ Deux visites périodiques de sécurité effectuées par la commission de sécurité de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, ont eu lieu le 02 novembre pour l'église et le 16 novembre pour l'école.

↳ Pour l'église, il a été relevé :

- Une modification de la prise de terre apparente dans la sacristie,
- L'alarme n'étant pas suffisante, il faudra prévoir un système d'alarme autonome de type 4.

↳ Pour l'école, il a été relevé qu'il faudra prévoir :

- De changer les batteries de 3 alarmes sur 5, car elles ont été testées sans électricité et ne fonctionnaient pas,
- Une vérification annuelle du système de désenfumage,
- D'envoyer un descriptif des matériaux utilisés pour la rénovation de la salle de classe afin de valider qu'ils sont résistants aux incendies.

↳ La visite de sécurité confirme que la salle à l'étage peut être utilisée tant qu'elle n'accueille pas plus de 19 enfants, qui ne sont pas des maternelles.

↳ Lorsque les justificatifs de réalisation des prescriptions seront envoyés à la Sous-Préfecture, l'école connaîtra un reclassement en 5^{ème} catégorie au lieu de la 4^{ème} catégorie car elle ne reçoit que 59 élèves. Pour ce changement, il n'y aura plus de nécessité à avoir une visite de contrôle quinquennale.

Groupama :

➤ Suite à la réception d'un courrier de Groupama concernant une modification de la cotisation annuelle à la hausse des assurances, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris rendez-vous avec le commercial afin de faire un point.

Syndicat agricole :

➤ Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu de l'AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée) expliquant que la FNSEA (Fédération National des Syndicats des Exploitants Agricoles) menait une action pour interpeller les citoyens sur la souveraineté alimentaire. Cette opération consiste à retourner les panneaux des entrées et sorties de ville pour exprimer leur mécontentement. Monsieur le Maire comprend leur colère mais ne mènera pas cette action car il en va de la sécurité de tous.

Sépulture de Monsieur CHAMPOMIER :

➤ Monsieur le Maire informe que la commune a dû prendre en charge la sépulture de Monsieur CHAMPOMIER Jacques, décédé le 07 novembre 2023. Le montant s'élève à 3513.00 €.

Polleniz :

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par l'entreprise Polleniz concernant l'inspection phytosanitaire réalisée le 21 septembre 2023 dans le cadre de la surveillance phytosanitaire des organismes réglementés et émergents. Le rapport ne donne lieu à aucune observation particulière.

Tarif de la salle Jean-Louis Ripaud pour le théâtre Merventais :

➤ Le théâtre Merventais loue, comme chaque année, la salle Jean-Louis Ripaud durant 6 week-end de suite pour leurs représentations. Le tarif appliqué pour les 6 dates sera de 650 € (le calcul est le suivant : une gratuité pour le 1^{er} week-end, puis le tarif spécial association pour le 3^{ème} jour, et enfin les 3 derniers jours sont facturés comme des lendemains).

Inauguration du cabinet médical, kinésithérapie et du restaurant :

➤ Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration s'est très bien passée avec une météo clémente lors de la coupure du ruban ainsi que des visites. Malgré des invitations déposées dans les boîtes aux lettres des Merventais, peu de personnes ont participé.

Fêtes de fin d'année :

➤ Pour le repas des aînés, un devis est en cours avec le traiteur Désiré Frisque. 137 invitations (couples et personnes seules confondus) ont été déposées dans les boîtes aux lettres.

➤ L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 22 décembre. Les activités proposées seront des balades en calèche avec le père Noël et la mise en place d'une structure gonflable. En soirée, le spectacle des enfants sera présenté aux familles, puis le spectacle de magie pour se clôturer par un apéritif.

Vœux du Maire :

➤ La date retenue pour les vœux du Maire est le samedi 13 janvier 2024 à 17h30 à la salle Jean-Louis Ripaud.

Animation été 2023 :

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté à plusieurs reprises par le magicien qui est intervenu cet été. N'ayant jamais été rémunéré par Cadenc' Equestre, il souhaiterait savoir si la commune peut faire quelque chose. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge sa facture à hauteur de 250 € sur les 500 € demandés. Monsieur Stéphane BONNEAU prendra contact avec lui pour lui en faire part.

Elections Européennes 2024 :

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections Européennes 2024 auront lieu le 09 juin 2024.

La séance est levée à 23h50.

Prochaine réunion de conseil le 15 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Monsieur Guillaume ROMANO

Le Maire,
Monsieur Joël BOBINEAU